

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU  
المفقودون DISPARU  
ن DISPARU  
المفقودون DISPARUS  
ن DISPARUS  
ال مفقودون DISPARUS  
ن DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

## VÉRITÉ ET JUSTICE

## POUR LES DISPARU(E)S

## EN ALGÉRIE

### LETTRE D'INFORMATION

Numéro 22 – Janvier/Mars  
2007

\*\*\*\*\*

#### BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2007 (30 €).  
 Je souhaite contribuer à vos activités par un don.  
Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et de renvoyer votre bulletin au : Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie  
148 rue du Faubourg Saint-Denis-75010 Paris

## **INTERDICTION DU SEMINAIRE D'ALGER : LES DROITS LES PLUS FONDAMENTAUX BAFOUES**

Après plusieurs mois de préparation, le séminaire « Pour la Vérité, la Paix et la Conciliation » qui devait se tenir à Alger les 7 et 8 février a été interdit par les autorités. L'autorisation avait pourtant été demandée aux ministères concernés, plus de deux mois auparavant mais aucune réponse n'était parvenue. Ce n'est que le jour même de l'évènement que les agents de la sûreté d'Alger sont entrés dans l'Hôtel où devait avoir lieu le séminaire afin de notifier aux organisateurs son interdiction. Le commissaire général, les services de renseignements généraux et le chef de la sûreté sont venus en force pour empêcher les participants de se réunir alors que des familles de victimes, des représentants d'ONG, des journalistes et des représentants d'ambassades étaient déjà arrivés.

### **PLONGES DANS LE NOIR, LES PARTICIPANTS ONT DU SE RESOUDRE A QUITTER LES LIEUX**

A l'intérieur de la salle, l'électricité a été coupée, le matériel d'enregistrement a été retiré et les participants n'ont même pas pu entrer dans la salle de conférence. C'est donc dans l'obscurité que les difficiles négociations se sont poursuivies entre les forces de police et les organisateurs. Ces derniers n'ont néanmoins pas cédé et ont essayé par tous les moyens de joindre un « haut responsable » qui n'a jamais répondu. C'est donc à la lueur des bougies que les conférenciers se sont installés à la tribune. Malgré la résistance des participants, les autorités ont obligé tout le monde à sortir de l'hôtel. Les avocats présents et les familles de victimes ont vivement contesté ce déni de liberté.

Tandis qu'un des objectifs du séminaire était d'ouvrir le dialogue avec le gouvernement, ce dernier n'était manifestement pas enclin à écouter les victimes. Les autorités algériennes ont démontré encore une fois

leur volonté de bafouer les libertés de réunion, de manifestation et d'expression en Algérie.

### **UNE CONFERENCE DE PRESSE ORGANISEE EN PLEIN AIR**

Tous les participants se sont ensuite rendus à la maison de la presse pour y tenir une conférence de presse. Aucune salle n'ayant été attribuée pour tenir cette conférence, la manifestation s'est tenue dans la rue. Les mères de disparu(e)s ont manifesté et ont brandi les photos de leurs proches ainsi que la banderole confectionnée pour le séminaire. Les membres du comité organisateur, les personnalités et les avocats interviewés par des journalistes ont décrié cette violation flagrante des libertés fondamentales. Le CFDA, SOS Disparu(e)s, l'ANFD, Djazairouna et SOMOUD ont amèrement constaté que les autorités algériennes refusaient encore le dialogue et la construction d'une véritable paix et réconciliation.

L'interdiction du séminaire suivie de cette conférence de presse spontanée ont eu un retentissement considérable dans la presse nationale et internationale d'autant plus que la veille, l'Algérie posait sa signature à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

### **FORMATION SUR LA CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LES DISPARITIONS FORCEES**

Le séminaire ayant été interdit à Alger, le CFDA a saisi immédiatement l'occasion de la présence deux experts en droit international pour organiser une formation sur la Convention internationale pour la Protection de toutes les personnes contre les Disparitions Forcées. Cette formation a eu lieu dans les locaux de SOS Disparus et a regroupé une trentaine de personnes parmi lesquelles les membres du bureau d'Alger et d'Oran, des représentants de nos comités locaux tels que ceux de Jijel, des familles de victimes ainsi que des représentants d'autres associations algériennes de défense des droits de l'Homme.

Cet évènement a permis aux participants de comprendre avec précision les avancées contenues dans ce texte international, son enjeu ainsi que les résultats positifs dont pourraient bénéficier les victimes de disparition forcée et leurs ayants droit, grâce à cette convention.

#### **REBONDISSEMENT RAPIDE GRACE AU SEMINAIRE DE BRUXELLES**

Devant cette situation inacceptable imposée par les autorités, la FIDH a proposé aux organisations partenaires du séminaire interdit pour la « la Vérité, la Paix et la Conciliation » de le tenir à Bruxelles, capitale qui allait accueillir un mois plus tard le Conseil d'association UE/Algérie.

Le séminaire s'est tenu les 18 et 19 mars 2007 et a rassemblé une soixantaine de personnes parmi lesquelles des familles de victimes, des représentants d'ONG, des intellectuels algériens, des avocats et des experts internationaux de la justice transitionnelle.

Réunis d'abord en session plénière, les participants ont pu s'exprimer sur la situation de toutes les victimes du conflit algérien et ont analysé les textes d'application de la Charte pour la Paix et la Réconciliation Nationale. Plusieurs experts internationaux ont fait part de leurs expériences de justice transitionnelle dans d'autres pays tels que le Chili, le Pérou, le Maroc, le Rwanda, la Colombie et l'Afrique du Sud.

Regroupés en deux ateliers, les participants ont ensuite discuté de la nécessité de l'établissement de la Vérité indissociable d'un Etat de droit. Les deux jours de débats très fructueux ont permis d'affirmer que la solution la plus adaptée au contexte dramatique algérien passait par l'instauration d'un processus de justice transitionnelle. En effet, face à l'absence de réponses satisfaisantes apportées par la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale, les associations de victimes de l'Etat et des groupes armés islamistes ont trouvé un consensus sur la nécessité d'établir une Commission pour la Vérité, la Paix et la Conciliation (CVPC) en Algérie afin de

répondre au besoin de vérité et de réparation pour toutes les victimes des violations des droits de l'Homme en Algérie.

A l'issue des ateliers, les recommandations émises par les participants ont été discutées en séance plénière et adoptées par consensus.

Enfin, au terme de ce séminaire, les associations organisatrices ont exhorté les plus hautes instances d'Algérie à :

- Cesser d'entraver toutes formes d'expression des victimes et des associations les représentant.
- Soutenir les représentants des associations dans leurs démarches pour l'instauration d'une justice transitionnelle.
- Abroger l'ordonnance de mise en oeuvre de la Charte pour la Paix et la Réconciliation Nationale qui instaure le déni de tout droit à la justice, à la vérité et à libre expression.
- Lancer un processus institutionnel pour la mise en place d'une Commission pour la Vérité, la Paix et la Conciliation respectueuse des devoirs de Justice, de Vérité, de Mémoire, de Dignité et de Réparation.
- Ce processus devrait être précédé par des débats publics initiés par les victimes et leurs représentants et soutenu par les autorités
- Garantir la non-répétition de ces crimes, base essentielle à une paix réelle et durable.

#### **RENCONTRE AVEC LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES**

A la suite du séminaire, des rencontres ont été organisées dans le but de sensibiliser les Institutions de l'Union européenne sur la proposition de Commission Vérité en amont du Conseil d'association UE/Algérie qui doit avoir lieu le 24 avril 2007. Deux intervenants du séminaire, Roberto Garreton et Sofiane Chouiter, ont donc été entendus par les membres de la sous -commission des droits de l'Homme du Parlement européen. Le premier s'est exprimé sur la situation générale des

droits de l'Homme en Algérie avant que le second n'intervienne sur les textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale ainsi que sur le fonctionnement de la justice algérienne en matière de droits de l'Homme.

Puis, le groupe Maghreb-Maschrek de l'Union européenne a exprimé le souhait de s'entretenir avec les représentants des associations organisatrices. Le Président de ce groupe a manifesté son regret de voir le séminaire interdit et a déclaré qu'il ne manquerait pas d'interpeller les autorités algériennes à ce sujet.

Le contenu du séminaire et la détermination des associations en faveur de l'établissement d'une Commission vérité, ont également fait l'objet de discussions. Enfin, une délégation du Comité organisateur a été reçue par Mme Hélène Flautre, députée européenne et Présidente de la sous-commission des droits de l'Homme.

#### **POURSUITE DU TRAVAIL D'INVESTIGATION SUR LE TERRAIN**

Destinées à établir un état des lieux sur les disparitions forcées en Algérie, les premières missions ont été effectuées à Jijel (Est de l'Algérie) et à Laghouat (Sud) au cours du premier semestre 2006 (cf. lettre d'info n° 17). Ces premières missions ont permis à la délégation de rencontrer de très nombreuses familles et de recueillir 85 nouveaux dossiers de disparitions forcées. Puis des équipes composées de membres de SOS Disparus, de stagiaires, d'un chauffeur et d'un traducteur ont continué à parcourir les routes algériennes des wilayas d'Alger, de Blida, de Boumerdes et de Tipaza où près de 150 personnes ont pu être interrogées. Le travail d'enquêtes se développe progressivement et va bientôt atteindre les wilayas de Tizi Ouzou (à l'Est d'Alger), de Tiaret et d'Oran (à l'Ouest d'Alger).

L'objectif final de ces missions est d'approfondir les témoignages et de mener des enquêtes personnalisées par région afin de rédiger un rapport le plus exhaustif possible sur les disparitions forcées, et tout en essayant de réunir toutes les causes qui

ont engendré ces disparitions. Un autre objectif est de cartographier les disparitions forcées. Un début de cartographie a été effectué afin notamment de représenter géographiquement le nombre de disparus par wilaya.

Le CFDA à travers ces premières missions d'investigations a constaté que nombreuses sont les familles qui n'avaient jamais déclaré leurs proches disparus auprès d'une institution algérienne ou d'une association. Le travail de recensement et d'enquête est donc loin d'être achevé.

#### **SENSIBILISATION ET SOUTIEN DES FAMILLES DE DISPARU(E)S**

Ces enquêtes permettent en outre de compléter certains dossiers existants mais aussi de redonner espoir aux familles en venant ainsi vers elles et en leur démontrant qu'elles ne sont pas oubliées. Au cours de ces missions, les équipes informent les familles sur leurs droits et les encouragent à poursuivre la recherche de Vérité malgré le contexte actuel où prennent la Charte et ses textes d'application. En effet, beaucoup de familles sont découragées et craignent de tomber sous le coup des articles 45 et 46 de l'ordonnance 06-01. L'article 45 empêche tout recours devant la justice tandis que l'article 46 punit d'amende et de peines d'emprisonnement quiconque qui, par ses déclarations, ses écrits ou ses actes nuit aux institutions de la République. Ainsi en portant plainte contre des agents étatiques ou en manifestant contre les responsables des disparitions forcées en Algérie, les familles ont peur d'être poursuivies par les autorités.

Dans ce contexte difficile, notre rôle est donc de soutenir les familles dans leurs démarches et de dénoncer toutes les manœuvres des autorités visant à les contraindre à accepter le processus d'indemnisations dicté par la Charte et ses textes d'application.

#### **DEPOT D'UNE PLAINE AU COMITE DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU**

Le CFDA a déposé une nouvelle communication au Comité des Droits de

l'Homme. Il s'agit du cas de Daouia Benaziza, arrêtée par les forces de l'ordre en 1996 à Constantine et disparue à ce jour (Cf. lettre d'information n°19). Grâce aux nombreux recours effectués par sa famille en Algérie, une plainte retraçant tous les faits et toutes les requêtes restées vaines en Algérie a pu être transmise au Comité. Cette plainte démontre toutes les violations du Pacte international pour les droits civils et politiques (PIDCP) commises par l'Etat algérien, responsable de la disparition de cette femme âgée.

Le CFDA fort des deux premières décisions rendues par le CDH à l'encontre de l'Algérie sur deux cas de disparitions forcées (cf. lettre d'info n° 18), va très prochainement déposer autre plainte tandis que trois autres sont en cours de rédaction.que ces nouvelles communications

Ce travail de transmission de plaintes au Comité des Droits de l'Homme reste une des seules voies de recours qui s'offrent aux familles de disparu(e)s depuis l'entrée en vigueur des textes d'application de la Charte qui annihilent toute possibilité de recours devant la justice algérienne.

Toujours dans le cadre de son adhésion au PIDCP, l'Algérie sera par ailleurs examinée par cet organe de l'ONU au cours de la session de juillet prochain.

#### **REPORT INCESSANT DU PROCES DE DEUX AVOCATS DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME**

Le procès des deux avocats et défenseurs des droits de l'Homme, (cf. lettres d'info n°20 et 21) Me Sidhoum et Me Boumerdassi, qui devait avoir lieu le 17 janvier a réuni de nombreuses personnes qui se sont mobilisées devant le tribunal correctionnel. Des dizaines d'avocats se sont constitués pour les défendre et de nombreuses familles de disparus les ont soutenus. La Présidente du tribunal a cependant décidé de reporter l'affaire au 21 février en raison de l'absence des témoins et particulièrement de celle du directeur de la prison qui met en cause Me Boumerdassi.

Le 21 février, le même scénario s'est répété. Plus d'une cinquantaine d'avocats se sont mobilisés et constitués pour les deux affaires. Alors même que la Présidente du tribunal s'était engagée le 17 janvier à convoquer le directeur de la prison, ce dernier n'était toujours pas présent. Les avocats ont donc demandé le report.

La présidente du tribunal a, néanmoins, dans un premier temps, refusé le report. Puis, après s'être retirée quelques instants, elle a finalement accepté mais uniquement en raison du motif invoqué par les avocats qui venaient de se constituer. Le procès a donc été reporté au 21 mars 2007.

Pour cette audience, suite à une requête du CFDA, la FIDH a mandaté un observateur et les familles de disparu(e)s sont venues nombreuses. Or, ce jour du 21, l'accès du tribunal a été complètement verrouillé par la police venue en très grand nombre et toute personne venue accomplir des démarches était obligée de rebrousser chemin. Seuls les avocats ont pu pénétrer l'enceinte du tribunal et le procès a été, une fois encore, renvoyé au 25 avril 2007.

Nos deux avocats demeurent donc à nouveau dans l'attente d'un jugement d'une affaire dénuée de sens. Il est certain que les convocations à répétition qu'ils ont reçues et les reports d'audience qu'ils subissent, participent à l'intimidation et aux préjudices moraux que la justice algérienne entend leur faire supporter tout en les freinant dans leurs activités de défenseurs des droits de l'Homme.

#### **BREVES**

##### ***Rencontre avec la rapporteuse spéciale pour le droit des femmes***

Mme Yakin Erturk, Rapporteur spéciale sur la violence contre les femmes des Nations Unies s'est rendue en Algérie à la fin du mois de janvier. Elle a souhaité rencontrer l'équipe du CFDA et de SOS Disparus et a exprimé sa solidarité envers toutes les familles victimes de disparition forcée. Elle a en outre manifesté ses inquiétudes concernant la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale qui constitue notamment, selon elle, un obstacle

sérieux à la jouissance du droit à la liberté d'expression.

### ***Le Rapport du département fédéral américain fustige l'Algérie***

Dans son rapport sur la situation des droits de l'Homme publié en mars 2007, le département fédéral américain dénonce les violations des droits de l'Homme commises en Algérie. Y sont condamnés des actes de tortures, de détentions arbitraires, d'arrestations de journalistes. Il souligne également que des observateurs indépendants n'ont pas obtenu l'autorisation de visiter les prisons et les centres de détention algériens. La situation des prisons algériennes est critiquée en raison de la promiscuité et du manque de soins médicaux qui y règnent. En ce qui concerne les disparitions forcées, le rapport note avec regrets que pour juger de cas de disparition forcée, la loi exige que deux témoins oculaires fassent une déposition. Par ailleurs, le rapport met l'accent sur le fait que la majorité des cas de disparition attribués aux forces de sécurité n'ont pas été résolus et que le gouvernement n'a pas diligenté d'enquêtes contre les forces de sécurité. De plus, il est précisé que les tribunaux ont rejeté systématiquement tous les cas soumis pour lesquels une seule personne pouvait témoigner de l'enlèvement du disparu en identifiant les forces de sécurité comme responsables. Enfin, ce rapport constate que les compensations promises par la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale tardent à être versées et fait aussi état des nombreuses difficultés rencontrées par les familles lors des démarches effectuées en vue d'obtenir l'indemnisation.

### ***FIFDH : le CFDA à l'honneur***

Nassera Dutour a été invitée à intervenir à la cérémonie d'ouverture du Festival du Film et Forum international sur les Droits Humains (FIFDH) qui s'est tenu à Genève du 8 au 17 mars. Lors de son discours, la porte-parole du CFDA a dénoncé l'interdiction du séminaire organisé par l'association en Algérie. Toutes les ONG présentes ont renouvelé leur soutien au CFDA et leur volonté de le soutenir pour que les droits les

plus fondamentaux soient enfin respectés en Algérie. La porte-parole du CFDA a profité de sa présence à Genève pour déposer une centaine de dossiers de disparitions forcées au Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ou Involontaires de l'ONU.

### ***L'essentiel de la justice transitionnelle***

Du 26 au 28 mars, le CFDA a été invité à participer à une session de formation organisée par ICTJ à Bruxelles. Divers thèmes ont été abordés tels que l'Histoire de la justice transitionnelle, l'amnistie, la réparation à apporter aux victimes. Différentes études de cas ont été exposées par des experts de la justice transitionnelle.

### ***Rencontre avec Michel Doucin, Ambassadeur des droits de l'Homme***

Le 29 mars, le CFDA accompagné de la Présidente de l'association Djazairouna a rencontré Monsieur l'Ambassadeur des Droits de l'Homme. Ce dernier a présenté son livre intitulé *Guide de la liberté associative dans le monde*. Il a en outre manifesté sa solidarité face aux pressions subies par des associations algériennes en Algérie, notamment l'interdiction du séminaire à Alger, qu'il mentionne dans son ouvrage.

### **REVUE DE PRESSE RELATIVE AU SEMINAIRE POUR LA VERITE, LA PAIX ET LA CONCILIATION**

*Droits de l'homme et disparitions forcées, Un séminaire empêché à Alger, EL Watan, du 8.02.2007 ;*

*Les autorités interdisent la tenue d'une conférence, EL KHABAR du 08.02.07 ;*

*La rencontre victimes du terrorisme - familles des disparus interdite, Liberté du 08.02.07 ;*

*Les disparus d'Algérie, un sujet qui fâche toujours, EL ANNABI du 08.02.07 ;*

*Le pouvoir empêche la tenue à Alger d'un colloque sur les disparitions forcées, LE MONDE du 09.02.07 ;*

*Les droits de l'homme censurés à Alger ; Une réunion sur les disparitions forcées de la «sale guerre» a été interdite par la police, LIBERATION du 10.02.07 ;*

*Algerian police break up a conference seeking to shed light on insurgency, INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE (AP) du 07.02.07.*